

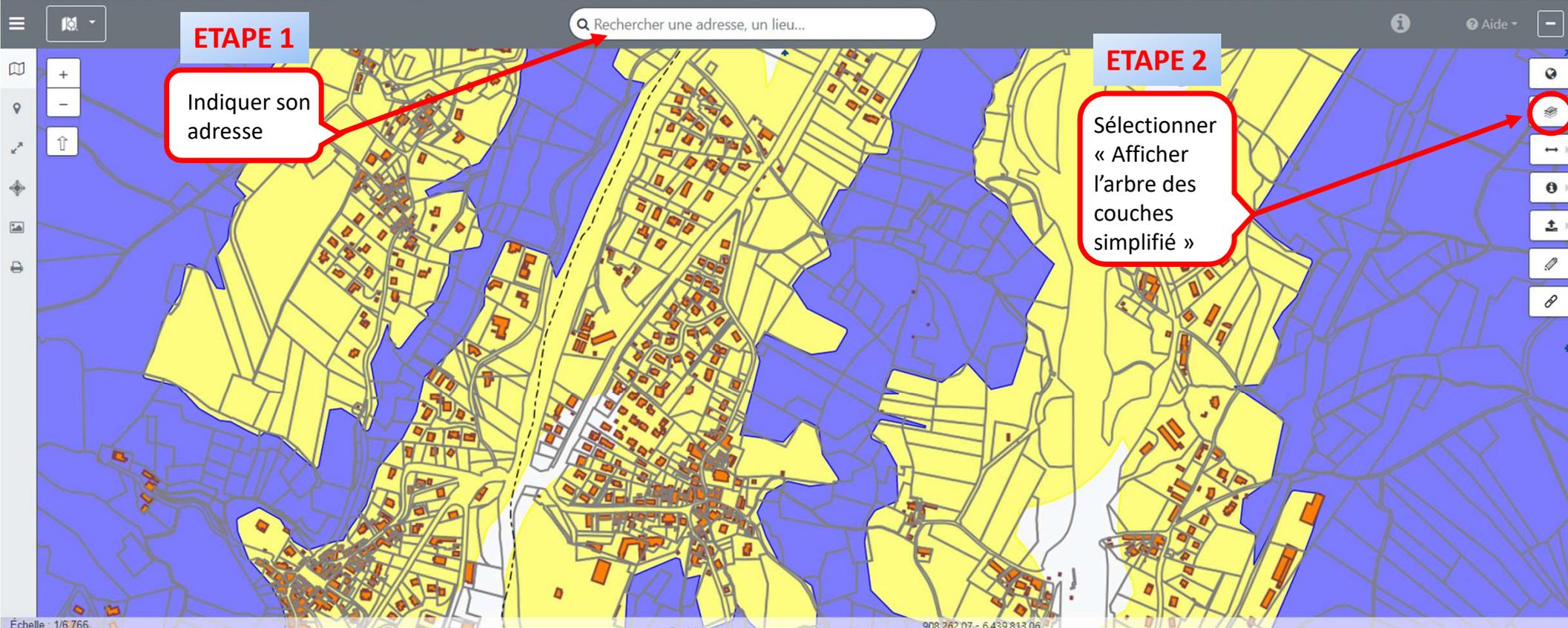
ETAPE 1

Indiquer son
adresse

Rechercher une adresse, un lieu...

ETAPE 2

Sélectionner
« Afficher
l'arbre des
couches
simplifié »



ETAPE 3 CI - Obligation Légale de Débroussaillage
DDT 38 (Direction Départementale des Territoires de l'Isère)

Arbre des couches simplifié

- Communes
- Sections
- Parcelles
- Bâti
- Risque incendie
- Obligation légale de débroussaillage
 - Forêt
 - Zone des 200 mètres
- Aléa Incendie
- Enjeu Incendie
- Barrières
- Pistes
- Points noirs
- Zone de retournement ou de dépassement
- Grille DFCI
- Sélection automatique (Couleurs) - (Données Scan 1000, Scan Régional, Scan 100, Scan Express 25) - (Données © IGN)
- Photographies aériennes

Activer ou Désactiver les couches comme ici pour une meilleure visibilité de la carte

Annuler Fermer